

SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne



Compte rendu comité de pilotage du 15 mai 2013 - 9h45 -Chalais-

Présents :

Mr Joël BONIFACE, Président du SIAH du Sud Charente
Mr Joël MOTY, vice-président du SIAH du Sud Charente
Mr Joël LACOUR, vice-président du SIAH du Sud Charente
Mr Stéphane BEGUERIE, vice-président du SIAH du Sud Charente
Mr Gaël PANNETIER, TMR du SIAH du Sud Charente
Mlle Géraldine NADAUD, adjointe administrative au SIAH du Sud Charente
Mr Alexandre DI-NISI, stagiaire au SIAH du Sud Charente
Mr Alain BOUSSARY, Charente Nature
Mme Marie Laure COURIVAUD, Agence de l'eau Adour Garonne, UT de Brive
Mme Manuella BROUSSEY, Agence de l'eau Adour Garonne, UT de Bordeaux
Mr David MAFFRE et Lucie (stagiaire) : EPIDOR
Mr Michel MAGNANT, DDT 16
Mr Alain MARCHEGAY, CATER Conseil Général de la Charente
Mr Jean-Paul DANIEL, Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique 16
Mr Olivier COUTEAU, ONEMA 16

Ordre du jour :

- Présentation du syndicat
- Point sur le programme pluriannuel de gestion en cours sur le bassin de la Tude (2005-2015)
- Croisement des enjeux de ce territoire par rapport aux attentes des élus et des partenaires
- Co-construction du CCTP lié à l'étude / hydromorphologie sur l'axe « Tude »
- Déroulement prévisionnel de la révision du PPG
- Visites sur le terrain pour échanger sur des problématiques liées à la continuité écologique.

Objectif : Directive Carde sur l'Eau : bon état écologique des cours d'eau en 2015. Importance de la régularité des participants durant toutes les phases de concertation liées à la préparation du futur programme pluriannuel de travaux (PPG). La discussion reste ouverte. Le comité de pilotage se réunira tous les 6 mois. Les documents seront envoyés à chaque structure 15 jours avant les réunions pour avis et un compte rendu sera rédigé par le SIAH après chaque réunion et envoyé à tous pour avis.

Présentation du syndicat : SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne :

Historique :

Le SIAH du Sud Charente est composé des bassins versants de la Tude et de la Dronne Charentaise. C'est 36 communes, 417 km² et 409 km de berges. Ces 2 bassins font partis du bassin de la Dordogne (24 000 km² de superficie, 150 cours d'eau de + de 15 km de long = 5 300 km, 1 500 communes, 11 départements, 5 régions et 1 100 000 habitants).

Le SIAH a été créé le 19 janvier 1968 avec pour objectifs principaux d'assainir la vallée de la Tude, limiter les inondations, notamment dans Montmoreau et Chalais et conquérir de nouvelles terres agricoles dans les lits majeurs des cours d'eau. Pour répondre à ces objectifs la Tude et ses affluents ont été curés, recalibrés et 30 barrages ont construits (coût : 1 100 000 € de travaux sur 12 ans).

Loi sur l'eau de 1992, puis de 2006 : nouvelles notions : l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur, et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. 1^{er} janvier 2012 : modification des statuts avec l'intégration des communes de la Dronne Charentaise et rajout de la notion de DCE 2015.

Fonctionnement du syndicat :

Collectivité publique territoriale avec un comité syndical (72 délégués), un bureau (3 vice-présidents, 1 président), 1 technicien médiateur de rivière (qui gère la coordination technique, administrative et financière), et 2 agents à temps partiel (1 adjointe technique à mi-temps et une adjointe administrative à 5 h / semaine).

Les moyens du syndicat :

- Les moyens financiers : taxes communales 2013 : 75 000 €, augmentation des taxes communales de 1.5 % / an ; dépenses budgétaires prévisionnelles entre 200 000 € et 300 000 € / an. Provision de 15 000 € / an jusqu'aux travaux pour les nouveaux linéaires sans DIG (partie Dronne et Tude).
- Les moyens humains : 1.65 ETP : 1 technicien médiateur de rivière (TMR) à temps plein (Gaël PANNETIER), 1 adjoint technique à mi-temps (Emmanuel STEFANINI), 1 adjointe administrative à temps partiel : 5 h / semaine (Géraldine NADAUD). Conventonnement avec l'association d'insertion PASS Sud Charente depuis 2004 (régie de personnel en insertion professionnelle par l'activité économique).
- Les moyens techniques : petit matériel d'entretien (débroussailleuses, tronçonneuses...), 1 remorque, 2 véhicules tous terrains, barque à moteur avec remorque.
- Les moyens administratifs : le TMR en assure 90 %, la comptabilité et la gestion des payes sont réalisées par la Mairie de Chalais (90 h / an), comptes rendus, site internet, administratif : 235 h / an (Géraldine NADAUD).

Le contexte actuel des interventions :

- L'Europe : Directive Cadre sur l'Eau (atteindre le bon état écologique et chimique) en 2015
- Le district Adour Garonne : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- Le bassin versant de la Dordogne : schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Isle Dronne) / programme de mesures, en cours de rédaction
- SIAH du Sud Charente : un programme d'action pluridisciplinaire avec en cours le programme d'entretien 2005-2015. En prévision le nouveau programme pluriannuel de gestion 2016-2026, avec une DIG.

Point sur le programme pluriannuel de gestion en cours sur le bassin de la Tude (2005-2015) :

Ce programme a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt générale (arrêté de DIG 08/2006). Le cahier des clauses techniques particulier est en phase avec le site Natura 2000 de la vallée de la Tude depuis 2006. Objectif : DCE 2015.

Travaux réalisés : entretien de la ripisylve : passage tous les 10 ans maximum, au-delà le cours d'eau se referme. Cette fréquence est validée par les élus et par les partenaires. Problématique avec les arbres morts (notamment les ormeaux et les aulnes). Des actions complémentaires ont également été réalisées :

- Renaturation végétale des berges et site pilote de régénération spontanée de ripisylve et plantations
- Actions contre la divagation du bétail dans les cours d'eau et effacement d'ouvrage / passe à anguilles
- Diversification des écoulements et continuité écologique depuis 2010
- Partenariat avec EPIDOR : site index anguille / suivi des étiages, ...
- Lutte contre les plantes invasives, notamment la Jussie. Destruction de cette espèce dès son apparition, il n'y en a plus sur la Tude mais présence sur le Dronne. Suivi réalisé avec le CG 16 depuis 2001.

Point sur les travaux depuis 2001 :

Dépenses engagées liées aux travaux 2001-2015 : 2 051 700 € pour 750 000 € de taxes communales.

- 2001 : 1^{er} programme tempête
- 2002 : fin du programme quinquennal de restauration de la Tude et de ses affluents
- 2003-2004 : restauration de la Tude dans Chalais
- 2004-2005 : 2^{ème} programme tempête
- Depuis 2005 : chaque année une tranche de travaux du programme d'entretien décennal d'entretien (2005-2015) est réalisée. Nous sommes en 2013 à la 8^{ème} tranche. Il reste la tranche 9 en 2014 et la 10 en 2015.

Tranche 8 : cours d'eau de l'Argentonne. La continuité écologique sera poussée au maximum avec comme objectif la reconnexion totale du cours d'eau. C'est le dernier cours d'eau où il y a naturellement de la truite fario, grâce notamment au débit réservé d'un étang et à des paramètres naturels favorables. Dans les 3 dernières tranches seront pris en compte : la continuité écologique, la diversification des écoulements, l'enlèvement d'embâcles réguliers, des plantations, la renaturation de berges et la poursuite de l'opération abreuvoirs.

Pour Marie Laure COURIVAUD, de l'Agence de l'Eau à Brive, qui découvre la structure, la prise en compte de la continuité écologique et de la diversification des écoulements devrait être plus détaillée dans les dossiers de demande de subventions. Elle est d'accord sur la méthodologie employée par le syndicat et ira faire des visites terrain régulières. Joël BONIFACE, président du syndicat rappelle qu'il faut pondérer les attentes des partenaires institutionnels (Région, Agence...), avec celles des riverains, 1ers acteurs du territoire.

Croisement des enjeux de ce territoire par rapport aux attentes des élus et des partenaires, Tude et Dronne, avis des participants :

Direction Départementale des Territoires, Michel MAGNANT :

Missions de la DDT : mise en œuvre règlementaire + SDAGE (mise en oeuvre des décisions) et DCE 2015.

La liste 1 et 2 pour le classement des cours d'eau doit paraître cet été, la Dronne et leurs affluents seront certainement en liste 2. Cet arrêté implique d'équiper les ouvrages afin de permettre la continuité écologique d'ici 5 ans. Ces travaux seront à la charge des propriétaires des ouvrages. Ce programme de travaux pourra être piloté par la collectivité afin d'avoir une vision cohérente du territoire. Il y a 3 axes d'études pour les ouvrages : leur suppression, leur réduction, ou leur aménagement. EPIDOR pilote l'étude collective sur la Dronne.

La DDT a également pour missions la traduction règlementaire des décisions, lors des DIG et des déclarations de travaux sur cours d'eau ou biefs.

Actuellement une réflexion est en cours avec le TMR pour proposer aux collectivités un schéma de dossier qui répond dans le contenu aux attentes de la législation, avec les éléments nécessaires à l'instruction. L'instruction d'un dossier de DIG dure entre 7 et 9 mois.

Les autorisations, qui incombent au code de l'environnement, peuvent être incluses dans la DIG, notamment pour les ouvrages (l'avant-projet présenté dans la DIG doit être conforme aux travaux projetés).

Charente nature, Alain BOUSSARY :

Sur la Dronne l'activité touristique est très importante. Il pourrait être réalisé un entretien plus spécifique à proximité des embarcadères pour les canoës. Il y a également quelques gros points noirs liés à la divagation du bétail. Voir s'il est possible de mettre également en place une opération abreuvoirs sur le territoire de la Dronne charentaise (aux vues de la réussite de l'opération sur la Tude).

Le SIAH, lors de la descente sur la Dronne a noté la présence de martin pêcheur sur les rives abruptes de la Dronne. Espèce rare à protéger (voir avec Charente Nature si il existe des tables de données cartographiques sur cette espèce).

Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre et SIAH du Sud Charente, Stéphane BEGUERIE :

La Dronne est un atout majeur pour la CDC du Pays d'Aubeterre, avec la plage et l'activité canoës. Le franchissement des ouvrages par les poissons migrateurs et par les canoës est une priorité.

Il y a 16 moulins qui ont été conservés sur la Dronne. Il faudra également lutter contre les plantes invasives (présence de Jussie au camping de Bonnes).

La présence de bétail divaguant en amont des profils de baignade (Aubeterre et Saint Aulaye) est problématique. Les affluents et les astiers de la Dronne sont très refermés.

SIAH du Sud Charente, Joël LACOUR :

Il faudra consacrer, lors du prochain programme, plus de temps à la Dronne qu'à la Tude (60 à 65 %), pendant au moins les 5 premières années. Il ne faut pas perdre l'acquis sur la Tude mais il y a plus de travail sur la Dronne. Accord de l'assemblée sur ce principe.

Les captages d'eau potable sur la Tude sont perturbés en cas de crues (turbidité de l'eau). Le point de captage de l'eau potable sur Chalais est dans la nappe alluviale, en surface, c'est pourquoi la turbidité de l'eau potable évolue vite lors des crues.

SIAH du Sud Charente, Joël MOTY :

Concernant les crues, la Tude et la Dronne n'évoluent pas de la même façon, la Tude monte vite alors que la Dronne s'étend. Le TMR informe l'assemblée qu'une étude du BRGM va être prochainement lancée sur les nappes d'eau du territoire. Il faudra également communiquer autour du PPRI (plan de prévention des risques inondations) de Chalais qui est en cours. L'opération abreuvoirs a été très positive sur la Tude, à mettre également en place sur la Dronne. Il est normal qu'il y ait plus de travaux sur la Dronne les prochaines années.

SIAH du Sud Charente, Joël BONIFACE :

Il y a beaucoup de questionnement autour des barrages : accès aux ouvrages, notamment lors des débords, le droit d'eau des moulins qui évolue, le coût important de leur gestion et de leur manœuvre. Les propriétaires de moulins ont des droits mais aussi des devoirs, il faut les impliquer dans les démarches. Tous les droits d'eau seraient à revoir suite aux travaux des années 70.

Un inventaire précis et un travail de fond sont nécessaires pour déjà évaluer tous les ouvrages qui n'ont plus d'utilité afin de faire évoluer ce qui ne fonctionne plus. Sur la Tude la plus grande partie des moulins ont un bief, peu sont au fil de l'eau (3 ou 4), alors que sur la Dronne c'est à l'inverse.

C'est le rôle du TMR de rivière de faire le lien avec les propriétaires d'ouvrage pour faire évoluer les choses.

Il insiste sur le rôle primordial du TMR dans la mise en place d'un PPG et de son application sur le terrain. Il souligne qu'un PPG ne s'arrête pas seulement aux travaux, mais il doit prendre en compte d'autres aspects comme l'information du public, la communication et la concertation entre les différents usagers. C'est un réel plan d'action territorial.

ONEMA, agent de secteur, Olivier COUTEAU :

Le constat : partenariat avec le syndicat solide, sérieux et constructif.

La Tude et la Dronne sont deux bassins très différents. Les bons exemples sont à exporter sur la Dronne et à continuer sur la Tude (comme l'opération abreuvoirs).

Sur la Dronne le milieu est plus préservé mais il y a quelques grands ouvrages, comme celui d'Aubeterre qui doivent être aménagés, avec en projet une passe mixte poissons et canoës. Ce projet peut également avoir un volet pédagogique. La Dronne est un cours d'eau annexe pour l'anguille, mais il ne faut pas oublier le brochet, dont la plus grande problématique est la déconnexion des zones humides et des astiers (où il se reproduit) avec la rivière.

Fédération de la pêche et du milieu aquatique, Jean-Paul DANIEL :

Comme l'ONEMA, bon travail de partenariat avec le syndicat. La Fédération va travailler avec le syndicat cette année sur l'Argenton. Sur la Dronne vont être étudiées les zones de frayères potentielles. Il est important de centraliser et d'échanger sur les données et les actions de chacun pour éviter les doublons.

Une pêche électrique de sondage sera réalisée sur l'Auzonne afin de connaître les espèces qui la peuplent.

CATER Conseil Général de la Charente, Alain MARCHEGAY :

La CATER (La cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières) va disparaître. A la place un grand syndicat mixte va être créé. La gestion des lignes budgétaires du CG 16 va être faite par une autre personne.

Sur la Dronne, il y a un problème de mitoyenneté entre régions. Il faut se rapprocher d'eux (SYMAGE) pour travailler en commun. Peut être une gestion en quinconce afin de permettre aux espèces de se réfugier sur la berge voisine.

Charente Nature souhaite qu'un travail en symbiose soit fait avec la Dordogne.

La DDT a connaissance des actions du syndicat de Dordogne mais il y a des divergences politiques. En Dordogne la fréquence des travaux est plus importante et la DIG est sur 30 ans (en phase d'un futur PPG).

Agence de l'eau Adour Garonne, Marie Laure COURIVAUD :

Il faut qu'il y ait une cohérence de gestion entre les rives et entre l'amont et l'aval. Les PPG des deux rives doivent avoir une cohérence au niveau de la gouvernance (prise de contacts, connaissances, communication...). Les études peuvent être incluse dans le PPG.

PPG : dans la 1ère partie : bien comprendre le fonctionnement des bassins, identifier les enjeux et les hiérarchiser au travers de la concertation. En fonction des enjeux identifier : mettre en place des actions.

Grands axes soutenus par l'Agence : continuité écologique, lits majeurs / connexion avec les zones humides, gestion des étiages, les assecs, réflexion sur l'ensemble du bassin versant, gestion quantitative. Objectif DCE 2015. Ajouts possibles : tourisme, espèces invasives... englober tous les enjeux dans le PPG, mais ils ne seront pas forcément tous financés par l'Agence.

Piste pour l'équilibre budgétaire du syndicat : refaire participer les riverains. Joël BONIFACE donne pour exemple la Tude : trop contraignant pour le syndicat : plus de 10 000 parcelles, plus d'un mois de travail pour gérer les taxes (moins de 15 000 €). De plus la suppression de la taxe a permis d'améliorer le contact avec les riverains et de libérer du temps au TMR.

EPIDOR, David MAFFRE :

Importance de la continuité écologique et de l'activité canoës sur la Dronne. Gestion des ouvrages : obligation aux propriétaires de permettre la libre circulation des poissons migrateurs / futur classement des cours d'eau. La renaturation des berges est à poursuivre. L'expérimentation (comme pour les abreuvoirs) est un bon système de travail, à poursuivre.

Animer et communiquer sur les zones humides qui ont un rôle primordial dans le fonctionnement hydrologique des cours d'eau. Suivi des étiages pour préserver les niveaux d'eau. Importance des bandes enherbées qui peuvent être végétalisées par des ligneux (liste d'espèces tolérées).

Co-construction du CCTP lié à l'étude / hydromorphologie sur l'axe « Tude » et déroulement prévisionnel de la révision du PPG :

Dans le cadre de l'élaboration du prochain PPG, le syndicat souhaite que les tables de données déjà existantes puissent être échangées avec le SIAH afin d'éviter les doublons (EPIDOR, Fédération de pêche, ONEMA, AEAG, CATER, DDT...).

Liste des dysfonctionnements régulièrement observés sur :

- La Tude et ses affluents : déficit hydrique, cloisonnement du cours d'eau (nombreux barrages), incision du lit mineur, hauteurs de berges importantes, manque de continuité écologique / ouvrages, lits mineurs rectifiés, présence de ragondins, peu de zones humides...
- La Dronne : cloisonnement du cours d'eau, manque de continuité écologique / moulins, gestion hydraulique des moulins, espèces invasives (ragondins et jussie), abreuvement direct dans le cours d'eau...
- Les affluents et astiers de la Dronne : déficits hydriques, méthodes d'entretien des berges, refermement du cours d'eau, incision du lit mineur, hauteurs de berges importantes, abreuvement direct dans le cours d'eau, manque de continuité écologique / ouvrages, lits mineurs peu diversifiés, ragondins, peu de zones humides...

Gestion des barrages : Tude : 9 ouvrages seront certainement en liste 2. Une étude de faisabilité sera faite sur ces 9 ouvrages par un bureau d'études (BE) : état des lieux et propositions avec sénarii. Le BE aura comme tranche ferme l'APS (avant projet), et la suite en tranche conditionnelle. Ce document sera un outil d'aide à la décision. Problématique : la gestion du foncier autour des ouvrages. Il faut mettre à jour les droits d'eau de chaque moulin.

Cahier des charges pour le PPG : modèle pris sur celui de la Boutonne qui a été rédigé avec l'ONEMA. Une fois finalisé, le cahier des charges sera envoyé aux partenaires pour avis.

Co-construction du CCTP lié à l'étude hydromorphologique :

Zone 1 : Tude et Auzonne : 105 km de berges étude hydromorphologique complète réalisée par un BE. Coût prévisionnel : entre 500 et 600 € par km + 9 ouvrages (entre 1000€ à 2000€ pour l'APS, 5 000 et 10 000 € par ouvrage pour l'APD).

Phase de diagnostic : Cette partie comprend les prestations suivantes : état des lieux, recueil et analyse des données et bibliographique, compilation des données de terrain pour créer un état des lieux global dans celles de la Zone 2.

Phase de concertation : Présentations de l'Etat des lieux global, animation des comités de pilotages, des réunions de concertations, des groupes de travail et appui à la hiérarchisation des problématiques par les élus.

Phase de rédaction : Définition et rédaction du programme de travaux et du suivi évaluation.

Etudes d'incidences : Réalisation des études faunistiques et floristiques nécessaires au dépôt des dossiers règlementaires.

Dossier de DIG et loi sur l'eau : Rédaction et dépôts du dossier de Déclaration d'Intérêt Général.

Zone 2 : Affluents de la Tude + Dronne et ses affluents (306 km de berges) : état des lieux pris en charge par le syndicat, étude d'hydromorphologie simplifiée. (Stagiaire, BE 3geo pour les plans + duplication des documents).

Pour l'Agence de l'eau, c'est un bon compromis. Il est nécessaire d'avoir un BE, afin d'avoir un œil extérieur, mais ce n'est pas possible de tout leur déléguer / coût trop élevé pour le syndicat. Le BE peut aller jusqu'à la phase concertation et jusqu'à la rédaction de la DIG. L'Agence de l'eau indique que le syndicat doit être très clair dans son cahier des charges. Le programme de travaux sera réalisé en fonction de la hiérarchisation faite par les élus. L'Agence ne peut être dans la commission des marchés publics pour le choix du BE, mais propose d'y associer EPIDOR, l'ONEMA et la CATER.

Approbation de cette proposition par l'assemblée.

Le Président du SIAH du Sud Charente remercie tous les participants pour leur adhésion à ce programme.

Fin de séance à 12 h 30